

Thème : Sécurité informatique (PLEX et les outils de communication mis à disposition par le CNB)

Date : Mercredi 28 septembre 2022 de 14h à 18h

Lieu : ECOA - 9 boulevard du Grand Cerf - 86000 POITIERS

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Maîtriser la sécurité informatique*
- *Communiquer en toute sécurité*
- *Préserver le secret professionnel*
- *Travailler avec les outils du CNB*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Introduction à la sécurité informatique**
- **Découverte de l'espace avocat et du partage sécurisé**
- **Trouver les outils adaptés**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, support powerpoint et démonstration en live.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur le Bâtonnier Philippe BARON, Avocat au barreau de Tours, spécialiste en droit du travail et président de la commission numérique du CNB.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.